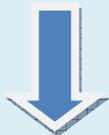


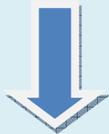
**Procédure préalable à la mise en place
d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
1^{er} et 2nd degrés**

En application de la loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République
décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves.

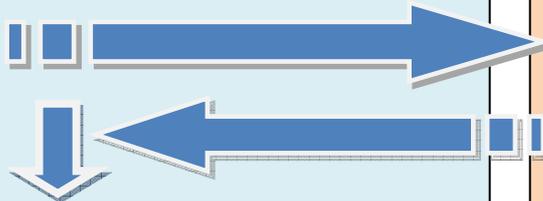
Demande des parents (ou de l'élève majeur) ou proposition du conseil des maîtres ou du conseil de classe avec accord des parents pour la mise en place d'un PAP.



Demande du directeur ou chef d'établissement pour suspicion d'un trouble des apprentissages engendrant des difficultés scolaires.



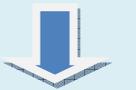
Le directeur ou le chef d'établissement informe le **médecin de l'éducation Nationale de la demande pour avis**.



Pas de confirmation du trouble

Après instruction du dossier

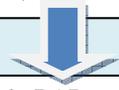
Confirmation du trouble



Pas de PAP



Le médecin scolaire identifie les besoins spécifiques et complète le **document du PAP*(page 1)**. L'équipe pédagogique prévoit les adaptations et aménagements au sein du document PAP* en fonction du cycle ou niveau concerné en associant la famille et les professionnels concernés (échange téléphonique, courriel, présentiel)



Mise en œuvre du PAP par l'équipe enseignante et révision annuelle.

Constitution du dossier par les parents qui rassemblent les pièces décrites ci-dessous, après contact téléphonique pris avec le médecin scolaire.

CMS dont dépend l'établissement :

LIMOGES :

Jean Macé : 16 rue de New York 87100 Limoges
☎ 05.55.49.00.02 ou 05.55.49.06.00
✉ secretariat.sante@ac-limoges.fr

BELLAC : 15 rue Pierre Merlin 87300 Bellac.

☎ 05.55.68.02.66
✉ cmsbellac@ac-limoges.fr

ST JUNIEN : Lycée Paul ELUARD

Avenue de Glane BP 119 87205 Saint-JUNIEN
☎ 05.55.68.02.66
✉ cmsbellac@ac-limoges.fr

Éléments scolaires :

- ♦ évaluations, contrôle des connaissances : bulletins scolaires de l'année en cours, de l'année précédente et livret personnel de compétences.
- ♦ exemples de productions.

Éléments paramédicaux nécessaires selon les besoins identifiés :

- ♦ Bilan orthophonique étalonné et/ou
- ♦ Bilan psychomoteur étalonné et/ou
- ♦ Bilan psychologique et/ou
- ♦ Autres (selon nécessité)...

Éléments médicaux : examen clinique (et sensoriel) réalisé à l'externe par un médecin libéral ou par le médecin scolaire (en présence des parents).

Instruction du dossier par le médecin scolaire.

*Document du PAP joint à la circulaire départementale